
Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Approbation du PV de la réunion du 24 novembre 2025 -
Délibération n°DE_051_2025**

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2025 sans observation.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Ludovic DIZENGREMEL



Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_051_2025-DE

A G E D I

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

*seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,*

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER,
Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine
COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN,
Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic
DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Nomination d'un secrétaire de séance - Délibération
n°DE_052_2025**

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. **NOMME** Madame Corine BLADOU-GRENIER, secrétaire de séance.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Ludovic DIZENGREMEL



Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_052_2025-DE

A G E D I



République française

LOT

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: Crédit relais - Délibération n°DE_053_2025

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer l'opération du réaménagement et extension du jardin d'enfants en crèche.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er}: La commune de Mercuès contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **cent cinquante mille Euros**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital**
- **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois instantané + marge de 1.000% soit 3.07 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de réception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_053_2025-DE

A G E D I

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Ludovic DIZENGE



Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_053_2025-DE
A G E D I



République française

LOT

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: décision modificative n°2025-002 - Délibération n°DE_054_2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur plusieurs dépenses qui non pas été prévues budgétairement pour :

- les travaux de réaménagement et extension du jardin d'enfants
- la malfaçon relative à l'aménagement de la salle des fêtes
- la structure de l'aire de jeux de l'école
- la ventilation du bureau de poste
- en fonctionnement, le règlement du solde des factures.

Sur le fonctionnement, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 011 - charges à caractère générales pour honorer les factures restantes.

Il est donc proposé de prendre la décision modificative suivante :

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_054_2025-DE

A G E D I

Section	Programme	Articles	Désignation	Dépenses	Recettes
Investissement	21 - Bâtiments communaux	2131	Bâtiments publics	+ 7 000.00 €	
	97 - Jardin d'éveil	231	Immobilisations corporelles en cours	+ 250 000.00 €	
	98 - école	2131	Bâtiments publics	+ 2 500.00 €	
	104 - réserve foncière Ségalas	2111	Terrains nus	- 245 000.00 €	
	109 - logements locatifs	2132	Bâtiments privés	+ 5 500.00 €	
	112- maison médicale	203	Frais d'études, recherche	- 15 000.00 €	
	112 - maison médicale	231	Immobilisations corporelles en cours	- 5 000.00 €	
Fonctionnement		75888	Autres		+ 14 000.00 €
		6042	Prestations de services	+ 4 000.00 €	
		60612	Énergie, électricité	+ 5 000.00 €	
		623	Publications, relations publiques	+ 5 000.00 €	
				14 000.00 €	14 000.00 €

Après vote et délibération, le conseil municipal décide de valider cette décision modificative n° 2025-002.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_054_2025-DE

A G E D I

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

*seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,*

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER,
Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine
COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN,
Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic
DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Adhésion de la commune de Soucirac au SIFA - Délibération
n°DE_055_2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Soucirac a demandé son
adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA).

Dans sa séance du 2 décembre 2025, le SIFA a accepté la demande d'adhésion de cette
commune.

Le conseil municipal après vote et délibération donne un avis favorable à l'adhésion de la
commune de Soucirac au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA).

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Ludovic DIZENGREMEL



Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de réception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_055_2025-DE

A G E D I

Vu le rapport annuel transmis par le délégataire au titre de l'exercice 2024 comprenant notamment les éléments financiers, les données d'activité et une analyse de la qualité du service rendu ;

Considérant que le contrôle du rapport permet à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué et d'exercer son pouvoir de contrôle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE

de la présentation du rapport annuel du délégataire relatif à l'exécution de la délégation de service public pour la gestion l'EAJE L'Eldorado des enfants au titre de l'exercice 2024.

Mention au procès-verbal

Le rapport annuel et le rapport de contrôle sont annexés à la présente délibération et tenu à la disposition du public conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGRÈME

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_056_2025-DE
A G E D I

Séance du mardi 16 décembre 2025

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **08 décembre 2025**

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 9

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jacques BOLDRON

Votants: 11

Représentés: Jean-Pierre GUIRAL représenté par Ludovic DIZENGREMEL, Sylvie PELOU représentée par Sabine PATROLIN

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN, Albert IMBERT, Jean-Marie JARDIN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: Présentation du rapport annuel d'exploitation de l'établissement de jeunes enfants «Eldorado des enfants » de Mercuès exercice 2024 - Délibération n°DE_056_2025

" L'Eldorado des Enfants " est un établissement d'accueil de jeunes enfants géré par le pôle enfance famille mutualiste de VYV3 depuis le 1er mars 2024 et ce, comme prévu au contrat.

• Bilans d'activités

L'effectif total est de 5 agents (4,21 ETP) et dont 3,14 ETP auprès des enfants (conforme pour un accueil de 12 enfants) avec une instabilité de l'équipe durant l'année 2024 avec l'arrivée dans l'équipe d'une quatrième professionnelle petite enfance, le 26 août 2024 permet de consolider l'équipe.

Aucun non-respect du taux d'encadrement a été observé au regard des éléments transmis dans le cadre du rapport de délégataire.

L'équipe en place et les activités proposées garantissent la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Le taux de catégorie 1 de 48% avec 1,5 ETP auprès des enfants est conforme à la réglementation. Au minimum il est attendu 1,26 ETP auprès des enfants et 40% de catégorie 1.

Nombre total d'enfants accueillis est de

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025

Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_056_2025-DE

A G E D I

majoritairement en accueil régulier, soit 2 enfants par place, ce qui reste au-dessus de la moyenne nationale.

La structure démontre une bonne capacité de gestion dynamique des flux qui permet d'accueillir bien plus d'enfants que sa capacité théorique.

Une attention particulière est portée à l'accueil inclusif: les équipes de professionnels, formées à l'accueil des enfants en situation de handicap et à la mise en place de projets d'accueils individualisés, ont à cœur de proposer un accompagnement personnalisé et de qualité.

Le taux horaire moyen des familles est de 1,19 €/h en 2024, ce qui montre que l'EAJE joue parfaitement son rôle d'accueil des familles quel que soit leurs revenus et de garantir une mixité sociale permettant de réduire les inégalités sur le territoire.

L'enquête de satisfaction globale des parents n'a pas été réalisée en 2024. VYV3 prévoit sa mise en place en 2025

• Bilans financiers

VYV 3 a perçu 215 391 € de produits dont 49 500 € de participation de la commune.

On note une baisse des frais de siège de 1538 €, soit environ -10% par rapport aux prévisions.

Les charges s'élèvent à 209 318 € de charges contre 214 594 € au contrat, soit une baisse de charges.

Un taux de facturation est de 104% soit une réponse au plus près aux besoins réels des familles.

Ce qui démontre que les données financières sont conformes à une gestion conforme aux usages de la PSU et montrent une gestion globalement équilibrée.

La transmission du données financières a permis de constater que VYV3 réalisé un bénéfice en 2024 de 6073 €, légèrement supérieur à la prévision de 3687 €. Ainsi La redevance d'intéressement pour l'année 2024 s'élèverait à 105 € mais que la collectivité ne va appliquer.

Conclusion

L'année 2024 a été marquée par la mise en route de la DSP par VYV3. Aucune non-conformité majeure n'a été constaté par rapport aux engagements de VYV3 au contrat de concession.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'EAJE

L'Eldorado des enfants conclu le 1^{er} mars 20

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

046-214601916-DE_056_2025-DE
A G E D I